

ruo de Lazarus. Tout à coup l'animal prit peur et se jeta de côté; les brancards furent brisés et les domestiques furent projetés sur la chaussée. L'un d'eux fut atteint à la tête par un coup de pied du cheval. Il a été immédiatement transporté à son domicile où M. le docteur Masson lui a donné ses soins.

UNE TENTATIVE DE VOL DANS UN ATELIER DE MARBRER. — Dans la nuit de vendredi à samedi, une tentative de vol a été commise dans l'atelier de M. Sauvage, marbrer, rue de Lille.

VERS MINUIT et demi, M. Dupont, négociant, était réveillé par un bruit insolite; il ouvrit immédiatement la fenêtre de sa chambre et donna l'alarme. Il vit alors un homme sortir de l'atelier de M. Sauvage et prendre la fuite.

Le malfaiteur avait fracturé la porte d'entrée après avoir brisé un vitrail. On espérait sans doute trouver des objets de valeurs; il fouilla tous les coins de l'atelier sans rien emporter.

RESULTAT D'ADJUDICATIONS. — Vendredi ont eu lieu à Lille les adjudications suivantes: Pain pour le Bureau de bienfaisance. Deux soumissionnaires se sont présentés: MM. Fruchart, avec un rabais de 0.05 cent au kilogr.; Degraeve, avec un rabais de 0.05 cent au kilogr. Ce dernier est adjudicataire.

Charbons nécessaires au chauffage des bâtiments communaux. — Un seul soumissionnaire s'est présenté, M. Riensse Dhaluin, au prix de 36 francs les mille kilogr. Il est adjudicataire.

RONCQ LES SUITES D'UNE AGRESSION. — MORT DE LA VICTIME. — Dans la soirée du 26 décembre dernier, vers huit heures, une ouvrière de la filature de MM. Henson et Cie, à la Vignette, Mlle Eugène Maes, femme Decomnik, âgée de 25 ans, demeurant à Roncq, rue des Cloches, fut retenue à l'entrée de son atelier, lorsqu'elle allait au bureau de la Vignette, elle fut attaquée par deux individus qui, après l'avoir poursuivie jusqu'à l'atelier; l'un d'eux la saisit par le cou, l'autre, mais la pauvre femme parvint à s'échapper, laissant entre les mains de son agresseur le poignard qu'elle portait à la ceinture.

La malheureuse, plus morte que vive, continua sa course et arriva chez elle en proie à une terreur que nos lecteurs comprennent. Elle se recoucha et ne se releva plus. Elle fut levée le lendemain matin elle fut obligée de garder le lit. Quelques heures après, son état empira et la pauvre femme ne tardait pas à disparaître. Le médecin fut appelé et constata les symptômes d'une empoisonnement. Mlle Maes mourut le 27 décembre à six heures du soir.

La police n'a jamais été informée de ce fait: l'est elle aujourd'hui? Nous l'ignorons, mais nous pensons avec tout le monde qu'une enquête s'impose, afin de découvrir les auteurs de ce lâche agression.

PHOTOGRAPIE. — rue Desmours, 8 Superbes portraits 40x30 gratuits aux mariés

LILLE

UNE NOMINATION. — M. Charles Violette, fils de l'ancien doyen de la Faculté des sciences, attaché à la préfecture du Nord, est nommé chef adjoint du cabinet du préfet de l'Oise.

NECROLOGIE. — On annonce la mort de Mme Boutry, belle-mère de M. Couvreur, Lemaître, ancien adjoint au maire de Lille, ancien conseiller général du canton de Lille-Ouest, décédée dans sa quatre-vingt-neuvième année.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL 23, rue de Lemoyne 40, rue Bernard, Roubaix. Fabricus de cercueils de toutes formes, en bois, en fer, en nickel, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits pour le crématorium. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNEBRES & DEUILS Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-OLIVIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame MARCELINE OLIVIER, née de Croix, le 4 janvier 1901, dans sa 74e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Service Solennel qui auront lieu le 7 courant, à neuf heures, au domicile mortuaire, au domicile de la Sainte-Eglise, sous le préau de la rue de la Santé, à Lille, à huit heures et demie. Le présent avis sera également publié dans le journal de Lille.

Les amis et connaissances de la famille BAILLUI, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Gustave BAILLUI, pieusement décédé à Roubaix, le 4 janvier 1901, dans sa 48e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à l'enterrement qui aura lieu le 7 courant, à huit heures et demie, au domicile mortuaire, au domicile de la Sainte-Eglise, boulevard d'Armentières, 109.

Les amis et connaissances de la famille MARINASS-DELAUNAY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles MARINASS, entrepreneur de camionnage, décédé subitement à Roubaix, le 4 janvier 1901, dans sa 36e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Service Solennel qui auront lieu le 7 courant, à huit heures et demie, au domicile mortuaire, au domicile de la Sainte-Eglise, boulevard d'Armentières, 109.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Entre VOISINS. — Auguste Despés, employé de chemin de fer, demeurant à Croix, rue Colmar, cour Bonchère, retraits chez lui dans l'après-midi du 19 novembre, lorsque tomba sur lui toute la famille Couisset, au voisinage, le père, la mère et les deux fils. Seul le chef de famille, Jules Couisset, est poursuivi pour coups et blessures, et condamné à trente francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

DELCOURT, décédé à Croix, le 12 novembre 1900, dans sa 47e année. Es et l'Obit Solennel qui sera célébré le même jour, à la même he. pour le repos de l'âme de Monsieur LORIN, veuve de Monsieur Louis FLOQUIN, dessin., décédé à Roubaix, le 24 janvier 1900, dans sa 82e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Achille-Jean-Baptiste DELPLANQUE, époux de Dame Marie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 15 novembre 1900, dans sa 56e année. Et de Monsieur Achille-Désiré DELPLANQUE, décédé à Roubaix, le 30 novembre 1900, dans sa 82e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Georges-Célestin CAUDRY, décédé à Roubaix, le 7 décembre 1900, dans sa 19e année, administré des Sacraments de l'Extremé-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le 7 janvier 1901, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph WARREN, époux de Dame Fanny DEBBUNNE, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1900, dans sa 79e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

GRAND-THEATRE DE LILLE. — Direction Bonnet. — Dimanche 6 janvier. — Bureau à 5 heures; rideau à 5 heures 1/2. — Spectacle de gala, avec le concours de Mme Vilette, chanteuse du Grand Théâtre de Montpellier; M. Mestre, fort ténor du Grand Théâtre de Toulouse; M. Tasso, basse noble du Grand Théâtre de Bordeaux. — « Le Jivre », grand opéra en cinq actes, et « Le Courrier de Lyon », drame en six actes.

Salle Dominique DIMANCHE 6 JANVIER 1901 BAL MASQUÉ Cavaliers, 1 fr.; Dames, 0,50 c. 791354

Café Pandore. — Tous les dimanches Orchestra. M. Jean MONNIER, comique de genre, aujourd'hui début de Mlle Renée D'Arcourt, forte chanteuse. 79678

PETITE CORRESPONDANCE UN EX-SERGEANT DE L'ARMÉE DE L'OUEST. — J. M. de votre livre militaire, présentée vous, le Sous-Lieutenant Militaire (Place aux Bleuets